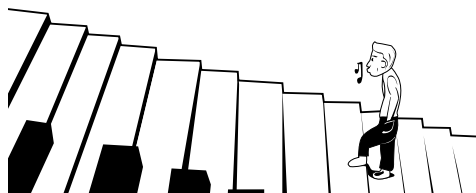


RÈGLEMENT INTÉRIEUR



Bienvenue !

Ce petit guide résume tout ce qu'il faut savoir pour que les leçons se déroulent dans les meilleures conditions.

Mes engagements envers vous

- Fournir un enseignement de qualité, adapté au niveau et aux objectifs de l'élève.
- Préparer le matériel pédagogique nécessaire (partitions, exercices, supports audio/vidéo).
- Respecter les horaires convenus, sauf imprévu justifié, auquel cas il s'engage à proposer une séance de remplacement.
- Le professeur s'engage à organiser des auditions pendant l'année au cours desquelles l'élève pourra jouer, écouter et partager avec les autres participants.

Ce que j'attends de vous

- Assister régulièrement aux cours, aux dates et heures convenues.
- Se munir du matériel requis (piano, partitions personnelles, papier à musique, métronome, etc.).
- Fournir un travail régulier dans la mesure du possible.
- Informer le professeur de toute absence au moins **48 heures** à l'avance ; les absences signalées tardivement ou imprévues seront facturées comme une séance complète.

Modalité de paiement

Le règlement des cours intervient à la clôture du mois, après la dernière séance dispensée.

Les petites règles de la maison

Les cours de piano sont réalisés à mon domicile, deux petites règles simples sont de rigueur pour que tout se passe au mieux :

- pas de chaussures dans la maison, merci de retirer vos chaussures à l'entrée et de prévoir des chaussettes ou chaussons d'intérieur.
- masque en cas de petits symptômes : si vous avez un léger rhume ou toux, le port d'un masque est obligatoire.